

JANVIER 2024

Encadrants et Cadres de la BSCC

Par qui êtes-vous défendus depuis toujours ?



À votre écoute, la **TEAM CFE-CGC BSCC** sait remonter vos remarques et demandes et s'engage chaque jour à vos côtés pour construire de meilleures conditions de travail pour demain.

Notre Doxa : Former, accompagner, mieux récompenser et promouvoir.

Comme toujours, **nous avons pris nos responsabilités**, notamment depuis le premier texte signé en 2017. Dans chaque accord, nous sommes là pour négocier vos conditions de travail, votre pouvoir d'achat, et votre évolution professionnelle.

Le bilan de 2023 en BSCC, ce sont 3300 CDI - plus de 5000 promotions en PDC PPDC - et plus de 600 promotions en PIC.

En conséquence :

La CFE-CGC a signé l'accord BSCC 2024-2025



Vos Conditions de travail

Le temps de travail de l'encadrement est un sujet préoccupant, notamment sur le plan de l'équilibre vie privée / vie professionnelle. Aussi **nous avons fait inscrire** un rappel clair pour que **toutes les heures supplémentaires soient prises en compte et - au choix - rémunérées ou récupérées.**

Nous avons également obtenu :

- ✓ **Le cadrage de la partie opérationnelle pour les ROP ;**
Le maintien de décharge d'activités de production lors des entretiens d'appréciation et d'une évolution d'organisation ;
- ✓ **L'équipement systématique de véhicules en boîte auto et climatisation**, pour la distribution, les remises et collectes ;
- ✓ **+ 50% pour les budgets BOLOCO et QVT ;**
- ✓ **Les plans de production présentés avec un assouplissement possible à 15 jours** suivant les aléas des prévisions.

JANVIER 2024

Votre Pouvoir d'achat

- ✓ **Nous avons rappelé la nécessité de revaloriser les parts variables de l'ensemble des cadres et encadrants du traitement et de la distribution - et plus globalement de la BSCC** - qui ont très peu évolué malgré votre investissement et le choc de l'inflation. C'est un point auquel nous serons particulièrement vigilants lors des négociations NAO de 2024.
- ✓ **Nous avons demandé et obtenu que la Prime de remplacement** (qui a évolué en septembre 2023 à 12 € par vacation) **soit maintenue pour les FSE qui remplacent les ROP. Elle est dorénavant versée également pour un remplacement de RE.**
- ✓ **Les primes de remplacement reconduites représentent près de 13M€ versés en 2023.**
- ✓ **La prime d'équipe sera automatiquement bonifiée**, car à partir de 2024, 2 jours d'absence par quadrimestre n'impacteront pas le calcul (contrairement au précédent).
La fonction de RE est maintenue ainsi que la prime de 5000€ pour les RE qui choisissent de devenir ROP. La CFE-CGC a aussi obtenu que ces 5000€ soient versés (voire rétroactivement) pour les encadrants du traitement qui deviennent ROP.

Votre évolution de carrière

La CFE-CGC a obtenu :

- ✓ **Une augmentation du volume de ROP 3.2 de +10% en passant de 30% à 33% de ROP 3.2;**
- ✓ **Pour la classe 3 en 2024 : 1000 promotions dans les PDC-PPDC et 70 dans les PIC;**
- ✓ **L'engagement à la date de fin d'accord en juin 2025 d'avoir promu 33% des ROP en 3.2, car aujourd'hui pour un objectif à 30% nous sommes autour de 10%;**
- ✓ **Un ROP 3.1 qui encadre plus de 12 personnes peut postuler à une RAP ROP 3.2.**

Fidèles à nos valeurs de solidarité, **nous suivons également de près l'intégration de nos collègues de Médiapost** qui rejoignent la BSCC en février.

LA CFE-CGC VOUS SOUHAITE TOUS SES VŒUX DE BONHEUR, DE SANTÉ, POUR FAIRE DE 2024 UN EXCELLENT MILLÉSIME POUR VOUS ET VOS PROCHES.



#POUR PLUS D'INFORMATIONS
CONTACTEZ VOTRE REPRÉSENTANT
LOCAL CFE-CGC GROUPE LA POSTE

100% À VOS CÔTÉS
VOTEZ CFE-CGC